

Introduction

Le présent guide contient de l'information qui s'adresse tant aux enseignants qu'aux élèves, bien que la première page intéressera surtout les enseignants. Les pages suivantes, qui renferment des renseignements d'ordre général sur les Recensements de la population et de l'agriculture, ainsi qu'un lexique des termes du recensement, seront très utiles aux enseignants et aux élèves.

Objectifs

1. Faire connaître aux enseignants et aux élèves les données du recensement les plus récentes sur le Canada et sa population.
2. Sensibiliser davantage les enseignants et les élèves à l'importance des données du recensement pour les travaux de recherche.

Produits du recensement

Les données du recensement peuvent être obtenues gratuitement dans de nombreuses bibliothèques partout au Canada. Certaines bibliothèques reçoivent, sur différents supports, la gamme complète des produits de Statistique Canada, alors que d'autres bibliothèques n'offrent que certaines publications. Vous pouvez également vous procurer les produits du recensement dans les librairies qui vendent les publications du gouvernement du Canada, ou encore visiter le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Suggestions d'enrichissement

Outre les exercices d'enrichissement des activités, vous pouvez aussi en suggérer d'autres. Voici quelques idées :

1. Lancez des concours littéraires et invitez les élèves à écrire sur l'évolution socioéconomique de la communauté, de la région ou du pays, en consultant les publications du recensement à la bibliothèque ou en explorant le site Web de Statistique Canada. Ils pourraient aussi écrire sur l'importance que revêt le recensement pour la communauté ou sur les tendances observées par le Recensement de 1996. Les textes des gagnants pourraient paraître dans le journal scolaire.
2. Concevez des affiches, des bandes dessinées ou des collages en utilisant les mêmes thèmes ou des différents.
3. Montez une exposition dans la bibliothèque, le hall d'entrée ou ailleurs sur les changements qui se sont produits au sein de la population de votre communauté, comté ou province au fil des ans. Un agencement de photos, de graphiques et de textes informatifs se révélera un moyen efficace pour souligner ces changements.
4. Organisez des exposés spéciaux. Les données du recensement servent à de nombreuses fins dans votre communauté et votre province. Invitez ceux de vos concitoyens qui se servent de ces données à venir adresser la parole à vos élèves. Vous pourriez inviter un membre des services d'urbanisme, de la chambre de commerce, du service de planification de la commission scolaire, d'une agence de marketing, d'une bibliothèque ou du bureau de Statistique Canada de votre région.

Le Recensement du Canada

Le Recensement de la population

Tous les cinq ans, Statistique Canada mène un recensement de la population. Le dernier recensement a eu lieu le 14 mai 1996 et le prochain sera mené en 2001. Le recensement permet de recueillir une collection complète de données sur la population canadienne. Par exemple, les gens doivent répondre à des questions sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, l'emploi, l'origine ethnique et la langue. Le besoin d'obtenir de tels renseignements augmente au fur et à mesure que notre société devient plus complexe.

Historique du recensement

L'idée de faire un recensement n'est pas nouvelle. Au cours des III^e et IV^e siècles av. J.-C., les Babyloniens, les Chinois et les Égyptiens dénombraient les habitants principalement pour faciliter la perception des impôts ou pour consigner les noms des futurs militaires. Les Romains menaient régulièrement des recensements et comptaient beaucoup sur les résultats pour suivre l'évolution de leur vaste empire.

Toutefois, contrairement aux premiers recensements, ceux qui sont plus près de nous ne se voulaient pas seulement une façon de percevoir des impôts ou de consigner les noms des futurs militaires. Ils tentaient plutôt de connaître la situation économique et sociale de la nation.

L'intendant Jean Talon est généralement reconnu comme ayant été le premier au monde à mener un tel recensement moderne. Envoyé en Nouvelle-France par Louis XIV pour administrer la jeune colonie, Talon comprit le besoin de s'appuyer sur des renseignements fiables pour organiser la colonie et favoriser son développement. Ce premier recensement, tenu en 1666, a permis de consigner l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la localité et la profession des 3 215 habitants de la colonie. En 1667, des renseignements additionnels ont été obtenus sur le nombre d'arpents défrichés et le bétail.

La colonie a connu, pendant le régime français, quelque 36 recensements. Chacun d'entre eux comportait de nouvelles questions, notamment sur le nombre de bâtiments, d'églises, de moulins à grain et de moulins à bois, sur la production agricole ainsi que sur le nombre d'armes à feu et d'épées.

Le premier recensement que réalisèrent les Britanniques, en 1756, couvrait les mêmes questions que ceux menés antérieurement par les Français. Plus tard, le recensement s'intéressa à d'autres sujets, comme la race, l'origine ethnique et culturelle, la religion et le lieu de naissance.

Tout au cours des années 1800, différents recensements, plus ou moins complexes, ont été tenus dans les colonies de l'Atlantique, dans le Haut et le Bas-Canada et au Manitoba. Éventuellement, avec la Confédération de 1867, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* a exigé qu'un recensement du Canada ait lieu pour avoir un chiffre de population officiel, et ce, afin de déterminer le nombre de députés à la Chambre des communes. Le premier recensement national a été mené en 1871 et à tous les dix ans par la suite.

En 1956, le Bureau fédéral de la statistique a commencé à tenir des recensements nationaux tous les cinq ans afin d'obtenir de l'information à jour sur les changements rapides que connaissait la population du pays. La *Loi sur la statistique* de 1971 a rendu obligatoire la tenue d'un recensement au milieu de la décennie.

Comment réalise-t-on le recensement ?

Quelques jours avant le dernier recensement, le 14 mai 1996, chaque ménage canadien (près de 11 millions) a reçu un questionnaire de recensement. Pour livrer ces questionnaires, Statistique Canada a embauché et formé environ 39 000 employés temporaires, appelés recenseurs. Chaque recenseur était chargé de recenser tous les ménages dans son secteur de dénombrement.

Dans les régions plus peuplées du sud du pays, les recenseurs ont commencé à livrer les questionnaires du recensement la semaine précédant le jour du recensement. Dans ces régions, les ménages ont rempli leur propre questionnaire. Cette méthode, l'autodénombrement, réduit la possibilité qu'un recenseur comprenne mal ou consigne mal une réponse. Elle permet aussi d'éviter d'embarrasser les gens en leur posant des questions d'ordre personnel sur le pas de leur porte. Les questionnaires devaient être remplis le jour du recensement et retournés par la poste le plus rapidement possible.

Alors que la plupart des ménages ont reçu un questionnaire abrégé, un échantillon d'un ménage sur cinq a répondu à un questionnaire plus long. Le questionnaire abrégé pose des questions de base, comme l'âge, le sexe et l'état matrimonial. Le questionnaire complet pose ces mêmes questions et d'autres plus détaillées sur des sujets comme la scolarité, le revenu et l'emploi. Le dénombrement d'un ménage sur cinq est suffisant pour obtenir des statistiques sur ces sujets qui sont exactes pour l'ensemble de la population. En outre, l'échantillonnage permet de diminuer le fardeau de réponses ainsi que de réduire les coûts de la collecte et du traitement.

En raison du petit nombre de personnes vivant dans les régions éloignées ou dans les réserves indiennes, le ratio d'échantillonnage (un ménage sur cinq) ne permettrait pas de recueillir des statistiques représentatives de l'ensemble du groupe. C'est pourquoi tout le monde doit remplir le questionnaire complet dans ces régions.

Lorsque tous les questionnaires ont été retournés, les réponses sont entrées dans un ordinateur. Les données produites peuvent ensuite être classées et regroupées. On peut alors savoir, par exemple, combien d'enfants d'âge scolaire vivent à Montréal ou combien de personnes travaillent dans l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick.

Le Recensement de l'agriculture

Puisque l'agriculture a toujours constitué une partie importante de notre économie, il valait donc la peine qu'on la recense. Le recensement de 1667 de Jean Talon avait permis de savoir que la colonie comptait 11 448 arpents de terre cultivée (3 915 hectares), 3 107 bovins et 85 moutons.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867 exigeait qu'un recensement du Canada ait lieu en 1871 et à tous les dix ans par la suite. Néanmoins, le développement de l'Ouest canadien à la fin du siècle a créé le besoin de recueillir des renseignements agricoles à intervalles plus réguliers. Ainsi, on a tenu un premier recensement de l'agriculture au milieu de la décennie en 1896 au Manitoba, puis en 1906 en Saskatchewan et en Alberta. En 1956, alors que le Recensement de la population devenait quinquennal (aux cinq ans), le Recensement de l'agriculture a été étendu au reste du Canada.

Le 14 mai 1996, tous les exploitants agricoles ont reçu un questionnaire du Recensement de l'agriculture. Le Recensement de l'agriculture nous permet de recueillir des données sur l'agriculture et la production alimentaire au Canada. Les administrations publiques et les organismes privés se servent des données agricoles pour élaborer et pour évaluer des politiques et des programmes agricoles. Ils utilisent également les données pour prendre des décisions en matière de production et de commercialisation. Par exemple, les renseignements sur la quantité de produits cultivés et sur le bétail élevé aident à prévoir les surplus ou les pénuries. En outre, les données relatives à la consommation d'énergie sur la ferme aident les producteurs d'énergie à prévoir les besoins futurs en combustible et en électricité.

Qui utilise les données du recensement ?

Les données du recensement sont utilisées par les administrations publiques, les entreprises, les industries, les organismes sociaux et d'innombrables autres groupes. Voici quelques exemples :

L'**administration fédérale** utilise les chiffres de population provenant des recensements menés au cours des années se terminant par «1» pour déterminer les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF). Dans notre système de gouvernement, un député est élu dans chacune des CÉF. C'est pourquoi la population des CÉF doit être environ la même partout. Les chiffres du Recensement de 1991 ont entraîné la création de six nouvelles CÉF, augmentant ainsi le nombre de députés à la Chambre des communes de 295 à 301.

Les **administrations provinciales et municipales** se servent des données pour prendre des décisions en matière de programmes économiques et sociaux. Les données sont effectivement liées à plus de 80 mesures fédérales-provinciales, y compris les paiements de transfert fédéraux, la Sécurité de la vieillesse, les langues officielles et les allocations aux anciens combattants. À l'échelle régionale, les municipalités utilisent les données du recensement pour évaluer les besoins en programmes et services communautaires, tels que le transport en commun, les services de police et les services à la jeunesse.

Les **entreprises et les industries** utilisent les données du recensement pour analyser le marché en fonction de leurs biens et services, pour planifier leurs besoins en personnel ou pour choisir l'emplacement de nouveaux locaux ou le site de nouvelles usines.

Les **services de santé** ont recours aux données du recensement pour prévoir les coûts et les besoins en matière de soins de santé, ainsi que pour trouver l'emplacement de nouveaux hôpitaux, de foyers pour personnes âgées et de cliniques médicales.

Le **marché du travail**. Le recensement permet de déterminer le nombre, l'emplacement et les compétences des travailleurs canadiens et d'obtenir de l'information tels l'âge, la scolarité, le revenu, le sexe, l'état matrimonial et l'origine ethnique des travailleurs. Ces renseignements permettent aux planificateurs de savoir quels programmes d'emploi ou de formation ils doivent mettre sur pied.

Les **services sociaux** utilisent les données du recensement pour évaluer plusieurs besoins sociaux, comme les services de garde d'enfants et de logements subventionnés.

Le secteur de l'**éducation** se sert des données sur les niveaux de scolarité atteints pour planifier les programmes d'étude postsecondaire et d'éducation aux adultes. Les commissions et conseils scolaires utilisent les chiffres de population par groupe d'âge et origine ethnique pour prévoir les inscriptions scolaires et mettre au point des programmes spéciaux.

L'**agriculture**. Les données sur l'agriculture sont essentielles à l'application des programmes agricoles gérés par les administrations publiques et l'industrie.

Les **médias** consultent les données du recensement sur l'activité économique, le revenu, le logement, la scolarité, la langue, l'immigration, l'origine ethnique et la composition de la famille afin d'étoffer leurs articles.

Plus qu'une responsabilité civile ?

Il est essentiel que les décideurs possèdent des statistiques précises lorsqu'ils élaborent des politiques qui façonneront l'avenir du pays. En conséquence, répondre aux questions du recensement est plus qu'une responsabilité civile, il s'agit d'une obligation légale. La *Loi sur la statistique* énonce en effet cette obligation de répondre et expose les peines dont sont passibles les personnes qui refusent de remplir le questionnaire.

Confidentialité et vie privée

Certaines préoccupations grandissent au sein de la population au sujet de la divulgation de renseignements personnels (atteinte à la vie privée) et de la protection de ces renseignements (confidentialité).

En tout premier lieu, il faut savoir que l'on prend un grand soin à décider des questions qui seront posées. Les renseignements que l'on veut obtenir doivent clairement être dans l'intérêt de la population et ils ne doivent être disponibles d'aucune autre source. Avant de prendre sa décision sur le choix des questions pour le Recensement de 1996, Statistique Canada a consulté pas moins de 990 organisations à travers le pays. Les questions ont ensuite été approuvées par le Cabinet.

Personne ne doit remettre son questionnaire rempli à un recenseur qu'il ou elle connaît. Des arrangements particuliers peuvent être pris.

Malgré le fait que les nom et adresse apparaissent sur le questionnaire, ils servent seulement à nous assurer qu'aucun ménage n'a été oublié ou compté deux fois. Les noms et les adresses ne sont pas entrés dans la base de données du recensement. Cette base de données réunit les renseignements de tous les questionnaires pour en faire des statistiques.

En vertu de la *Loi sur la statistique*, tous les renseignements personnels du recensement doivent demeurer confidentiels. Seul le personnel de Statistique Canada qui doit voir les questionnaires dans le cadre de son travail a accès aux questionnaires remplis. Les peines dont sont passibles les employés qui divulgueraient des renseignements personnels sont formulées dans la *Loi sur la statistique*. Personne, pas même d'autres ministères, ni les tribunaux ni la GRC, n'a accès à des renseignements personnels du recensement.

Quelles questions posera-t-on ?

Quelques années avant que le recensement ait lieu, de nombreux groupes et experts discutent des questions qu'il faudrait poser. Les administrations fédérale et provinciales, les entreprises, les universités, les organismes sociaux et les urbanistes font tous des suggestions en fonction des données dont ils ont besoin. Les questions du Recensement de 1996 étaient en élaboration avant même que les résultats du Recensement de 1991 ne soient connus. De la même façon, la planification du Recensement de 2001 a déjà débuté.

Plusieurs des questions demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Il est ainsi possible d'observer des tendances au fil des ans, comme une diminution ou une croissance de la population dans certaines régions. Toutefois, certaines questions doivent être ajoutées, d'autres éliminées. Par exemple, en 1996, une nouvelle question sur le travail non rémunéré à la maison a été ajoutée, alors qu'en 1991, on avait éliminé la question sur le principal type de chauffage résidentiel.

Vocabulaire du recensement

Chambre des communes	L'assemblée élue du Parlement. Chaque député siégeant à la Chambre des communes est élu dans l'une des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) du Canada. Les révisions les plus récentes, déterminées par l'information recueillie au Recensement de la population de 1991, ont entraîné la création de six nouvelles CÉF, ce qui a fait passer le nombre de députés à la Chambre des communes de 295 à 301.
Confidentialité	La <i>Loi sur la statistique</i> stipule que tous les renseignements personnels du recensement doivent demeurer confidentiels. Les données ne sont diffusées que lorsque les réponses ont été combinées dans une base de données pour produire des statistiques.
Dénombrement	Lors du recensement, les Canadiens sont comptés par voie d'autodénombrement. Les recenseurs se rendent à chaque domicile et y laissent un questionnaire, que les répondants remplissent chez eux en privé. Dans les régions éloignées, les recenseurs font des interviews personnelles avec les membres responsables du ménage, méthode dite de recensement par interview ou d'interview sur place.
Dénombrement complet	Objectif du recensement : recueillir de l'information auprès de toutes les personnes vivant au Canada.
Données du recensement	Information tirée du recensement.
Échantillon	Un échantillon est une partie d'un tout que l'on peut utiliser pour représenter le tout. Lors du recensement, un échantillon d'un ménage sur cinq vivant dans les régions peuplées répond à des questions additionnelles. Les caractéristiques de ces ménages nous renseignent sur les caractéristiques de l'ensemble de la population.
Enquête	Un examen que l'on fait en recueillant de l'information sous forme statistique. Même si le recensement est souvent qualifié de la plus vaste enquête au pays, les termes recensement et enquête désignent deux méthodes distinctes de collecte d'information. Lors d'un recensement, une grande variété de renseignements sont recueillis auprès de toute la population. Lors d'une enquête, des renseignements sur un sujet précis sont recueillis auprès d'un échantillon de la population choisi aléatoirement.
Exploitant agricole	Personne responsable des décisions quotidiennes nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.
Immigration	Le fait d'entrer dans un pays étranger et d'y vivre en permanence.
Lieu de naissance	Le pays dans lequel une personne est née, selon les frontières actuelles.
Ménage	Une famille ou un groupe de personnes non apparentées vivant dans un logement.
Multiculturel	L'existence de cultures distinctes qui se côtoient dans le même pays.
Population	Le nombre total d'habitants vivant dans une région donnée.
Questionnaire	Document contenant une série de questions. Le questionnaire est un outil qui permet d'uniformiser la collecte de l'information. Il est généralement conçu de façon à ce que le dépouillement se fasse rapidement.

Recensement	Le mot recensement, du verbe recenser, vient du latin <i>recensere</i> «passer en revue». En recueillant des renseignements sur toutes les personnes vivant au Canada, le recensement nous permet de connaître une grande variété de faits économiques et sociaux qui ont une grande importance pour le pays. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, l'origine ethnique, la langue, l'activité sur le marché du travail, les activités agricoles, l'immigration et la migration. Un Recensement de la population et un Recensement de l'agriculture ont lieu parallèlement tous les cinq ans. Le dernier Recensement du Canada a eu lieu le 14 mai 1996.
Recensement de l'agriculture	Dénombrement des fermes, ranch ou toute autre exploitation agricole qui ont vendu des produits agricoles au cours de l'année qui a précédé le recensement. Tenu en même temps que le Recensement de la population, le Recensement de l'agriculture pose des questions sur l'utilisation des terres, les cultures, le bétail, le travail agricole, le revenu agricole et les pratiques de gestion des terres.
Recensement de la population	Dénombrement tous les cinq ans de chaque ménage et de chaque personne au pays à un moment précis dans le temps. Un questionnaire abrégé, envoyé à 80 % des ménages, pose des questions de base, comme la date de naissance, le sexe, les liens familiaux, l'état matrimonial et la langue maternelle. Un questionnaire complet, envoyé à 20 % des ménages, pose des questions plus détaillées sur la langue, l'immigration et la citoyenneté, l'origine ethnique, la scolarité, l'activité sur le marché du travail, le revenu, le travail non rémunéré et le logement. Cette échantillon de 20 % de la population permet d'obtenir des statistiques qui sont exactes pour l'ensemble de la population, tout en réduisant les coûts et le fardeau de réponses des répondants.
Région métropolitaine de recensement (RMR)	Région composée d'une très grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes qui sont économiquement et socialement liées au noyau urbain. La population du noyau urbain est d'au moins 100 000 habitants. Selon le recensement, il y a 25 RMR au Canada.
Sous-dénombrement	Un sous-dénombrement est le nombre estimé de personnes qui n'ont pas été dénombrées lors du recensement.
Surdénombrement	Lorsque des personnes sont comptées plus d'une fois (par exemple les personnes absentes de la maison et ayant été dénombrées à la fois à l'hôtel et à leur lieu de résidence habituel).
Travail hors ferme	Nombre de jours pendant lesquels les exploitants agricoles ont déclaré avoir travaillé en dehors de l'exploitation à des travaux agricoles ou non agricoles rémunérés.
Vie privée	Fait référence aux préoccupations relatives à la divulgation des renseignements personnels qui se trouvent dans les questionnaires de recensement. Donner des renseignements personnels à quelqu'un équivaut effectivement à une certaine atteinte à la vie privée. Toutefois, dans presque tous les pays du monde, il est reconnu que les avantages pour la population d'avoir des données précises surpassent les inconvénients de cette atteinte minime à la vie privée, plus particulièrement si les renseignements personnels demeurent strictement confidentiels et sont utilisés uniquement à des fins statistiques.